

23 JANVIER 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 23 janvier 2006 à 16 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2006-01-047 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2006-01-048 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 9 ET 16 JANVIER 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23 JANVIER 2006

2006-01-049 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JANVIER 2006

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

A.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1.5.1.1.4 DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 910-2005

6. RÈGLEMENTS

2006-01-050 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DU CENTRE PATINOIRE*

2006-01-051 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 914-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-199 ET SES AMENDEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2006-01-052 7.2.1 REJET DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DRAINAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

2006-01-053 7.2.2 AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE INFRASTRUCTURE-QUÉBEC

7.3 *URBANISME*

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

23 JANVIER 2006

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2006-01-054 7.7.1 PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES DANS LE DOSSIER DE LA POURSUITE EN INHABILITÉ FAITE PAR MONSIEUR ROLLAND DÉSORDY ET ALS, CONTRE MADAME PAULINE QUINLAN ET MONSIEUR PAUL ROLLAND

8. DIVERS

2006-01-055 8.1 TENUE D'UNE MÉAGA-VENTE AU DÉTAIL SUR LE SITE HYUNDAI

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2006-01-056 9.1 CONTRAT DE MADAME MARIE-CLAUDE MORISSETTE, URBANISTE

2006-01-057 9.2 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE TRÉSORIER

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2006-01-058 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006-01-047

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

23 JANVIER 2006

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 23 janvier 2006.

ADOPTÉ

2006-01-048

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 9 ET 16 JANVIER 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, les procès-verbaux de l'assemblée des membres du Conseil municipal tenues les 9 et 16 janvier 2006.

ADOPTÉ

2006-01-049

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
17 JANVIER 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2006.

ADOPTÉ

23 JANVIER 2006

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT L'ARTICLE 1.5.1.1.4 DU RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 910-2005**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant l'article 1.5.1.1.4 du règlement de tarification numéro 910-2005.

2006-01-050

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2006
INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX
CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$) RELATIVEMENT À LA
RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE AINSI QUE LA
RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DU CENTRE PATINOIRE***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro **915-2006** intitulé *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DU CENTRE PATINOIRE.*

ADOPTÉ

2006-01-051

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 914-2006 INTITULÉ
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE
DÉPENSE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 829-199 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

23 JANVIER 2006

ATTENDU la résolution numéro 2006-01-037 dispensant le greffier de lire le règlement numéro 914-2006 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 914-2006 intitulé *RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-199 ET SES AMENDEMENTS.*

ADOPTÉ

2006-01-052

REJET DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DRAINAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 14 décembre 2005 à 11h00 les soumissions suivantes ont été reçues :

NOMS DES SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUSSIONNÉS (taxes incluses)
Sintra Inc. (Région Montérégie)	77 181,78 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	83 048,05 \$
Construction DJL Inc.	85 981,18 \$

ATTENDU QUE les prix soumissionnés par les trois soumissionnaires s'avèrent trop élevés d'environ trente mille dollars (30 000 \$), selon l'ingénieur de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rejeter les trois soumissions et d'exécuter, à l'interne, les travaux d'entrées de service et de drainage de la bibliothèque municipale et scolaire de Bromont par la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

23 JANVIER 2006

2006-01-053

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
INFRASTRUCTURE-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une lettre datée du 5 décembre 2005 provenant des gestionnaires du programme d'aide « Infrastructures-Québec » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont réalisera des travaux d'infrastructures sur les rues Rouville et Bellechasse en 2006 le tout tel que présenté dans sa planification triennale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire saisir l'opportunité qui lui est offerte, soit de présenter une demande de subvention dans le cadre du volet 2 du programme d'Infrastructures-Québec ;

ATTENDU QU'à cette fin il y a lieu d'indiquer qui sera responsable du dossier au niveau municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau ingénieur, directeur de la gestion et du développement du territoire à présenter pour et au nom de la Ville de Bromont une demande de subvention (suite à la lettre du 5 décembre 2005) dans le cadre du volet 2 du programme d'Infrastructures-Québec.

QUE ladite demande de subvention soit présentée pour le projet « Rouville/Bellechasse ».

QUE la Ville de Bromont reconnait spécifiquement que l'analyse et l'étude de la présente demande de subvention de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilités, énoncés à la brochure du programme, dont elle reconnait avoir pris connaissance et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont à l'entière discrétion d'Infrastructures-Québec ou de ses administrateurs dirigeants ou employés.

QUE, par conséquent, la Ville de Bromont renonce spécifiquement à intenter quelques recours judiciaires ou administratifs que ce soit, tant contre Infrastructures-Québec, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelques causes que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts.

QUE, sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville de Bromont reconnait spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la présente demande de subvention sera finale et sans appel et qu'en conséquence elle renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise suite à l'analyse de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ

23 JANVIER 2006

2006-01-054

**PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES DANS LE DOSSIER DE LA
POURSUITE EN INHABILITÉ FAITE PAR MONSIEUR ROLLAND
DÉSOURDY ET ALS, CONTRE MADAME PAULINE QUINLAN ET
MONSIEUR PAUL ROLLAND**

ATTENDU QUE Monsieur Rolland Désourdy et als. poursuivent Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Paul M. Rolland, conseiller du district numéro 4, Shefford, en inhabilité de siéger et conteste le bail de Bromont sur le Lac ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit prendre fait et cause pour elle-même et ses dirigeants ;

ATTENDU QUE des frais sont ainsi causés par cette poursuite et qu'une sixième demande de paiement doit être effectuée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de **QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET DOUZE CENTS (4 356,12 \$)**, taxes incluses, pour un cumulatif de **CENT SEPT MILLE NEUF CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS (107 905,49 \$)**, à la firme d'avocats Dunton Rainville Senc, comme le sixième paiement des frais de défense de la Ville de Bromont dans la poursuite effectuée par Monsieur Rolland Désourdy et als.

ADOPTÉ

2006-01-055

TENUE D'UNE MÉGA-VENTE AU DÉTAIL SUR LE SITE HYUNDAI

ATTENDU QUE le propriétaire de l'usine Hyundai (Olymbec) demande l'autorisation de tenir une vente géante de véhicules neufs et usagés à l'intérieur de l'usine de Hyundai ;

ATTENDU QUE le propriétaire aurait l'opportunité de louer entre 40 000 et 50 000 pieds carrés de superficie pour la tenue dudit évènement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire accorder de façon exceptionnelle et non récurrente la tenue dudit évènement ;

ATTENDU QUE ledit évènement fera connaître les possibilités offertes par le bâtiment du parc industriel ;

23 JANVIER 2006

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation mineure à titre exceptionnel à la compagnie Olymbec, propriétaire de l'usine Hyundai pour la tenue d'une vente géante au détail de véhicules à l'intérieur dudit bâtiment et ce pour une semaine à être déterminée au mois de mars ou avril. Cette autorisation est conditionnelle à la transmission du ou des baux de location offerts aux différents concessionnaires et ce avant le déroulement prévu des activités.

ADOPTÉ

2006-01-056

**CONTRAT DE MADAME MARIE-CLAUDE MORISSETTE,
URBANISTE**

ATTENDU QUE le contrat de Marie-Claude Morissette se terminait en juillet 2006 et qu'il était opportun de renouveler son contrat dès maintenant ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Madame Marie-Claude Morissette à titre d'urbaniste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de Madame Marie-Claude Morissette à titre d'urbaniste.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

2006-01-057

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE TRÉSORIER

ATTENDU QUE, suite à la démission de Madame Diane Dufresne, le poste de trésorier était vacant et que l'offre d'emploi a été diffusée dans les journaux et dans diverses associations ;

23 JANVIER 2006

ATTENDU QUE, suite aux candidatures reçues, un comité de sélection composé de Messieurs Jacques Des Ormeaux, directeur général, de Jean-Marc Maltais, conseiller, et de Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a passé les entrevues des candidats sélectionnés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Francis Deveault qui correspond au profil recherché et qui rencontre les attentes de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Monsieur Francis Deveault au poste de trésorier, à partir du 13 février 2006, pour une période d'essai de six (6) mois.

QUE le traitement de Monsieur Francis Deveault soit celui de la classe 6, échelon 2 1/2, de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Bromont et que les conditions de travail de Monsieur Deveault soient celles prévues aux « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont ».

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2006-01-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER